

POUR PARTIR À LA RETRAITE, IL FAUT EN FAIRE LA DEMANDE !

Quel est le rôle de la CNIEG ?

La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé, chargé de la gestion du régime spécial d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électriques et gazières (IEG).

Quand faire ma demande de retraite ?

La retraite n'est pas attribuée automatiquement : vous devez en faire la demande auprès de la CNIEG en vous connectant à votre espace personnel. Si vous n'avez pas encore créé votre compte, nous vous invitons à vous rendre sur www.cnieg.fr rubrique Se connecter => Créer un compte.

Simple et rapide, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et de vos coordonnées, en moins de 5 min votre espace personnel est créé.

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne entre 3 ans et 4 mois avant la date effective de la retraite.

Découvrez les différentes étapes pour bien préparer votre retraite :

- **Consulter votre carrière professionnelle** afin de vérifier que les informations sont bien à jour. Rendez-vous dans les services "Consulter ma carrière"
- **Effectuer une simulation de pension** sur notre simulateur en ligne pour estimer votre date de départ et le montant de votre future retraite versée par la CNIEG.
- **Informez votre employeur** avant d'envoyer votre demande à la CNIEG au plus tard 3 mois avant la date d'effet de votre retraite.
- **Faire la demande de retraite à partir de 3 ans et jusqu'à 4 mois avant votre départ.** Pour votre retraite des IEG, transmettez votre demande sur cnieg.fr. Rubrique particulier => Ma retraite => Mes services => Ma retraite. Si vous avez cotisé à d'autres régimes, rendez-vous sur www.info-retraite.fr.
- **Consulter et vérifier votre notification de retraite CNIEG** disponible dans votre compte retraite CNIEG à partir du 28 du mois précédent votre date de retraite. Elle vous est également envoyée par courrier (recommandé avec AR) au cours des 15 premiers jours qui suivent votre date de départ en retraite.
- **Recevez vos paiements CNIEG par avance**, le 1er jour ouvré de chaque mois. Le 28 de chaque mois, je consulte mon bulletin de retraite accessible depuis mon compte retraite CNIEG.

POUR PARTIR À LA RETRAITE, IL FAUT EN FAIRE LA DEMANDE !

JE PRÉPARE MA RETRAITE

Je vérifie ma carrière et j'utilise le simulateur... pour estimer ma date de départ et le montant de ma future retraite versée par la CNIEG.



J'informe mon employeur avant d'envoyer ma demande à la CNIEG.



Sur www.cnieg.fr rendez-vous dans les services «Consulter ma carrière» puis «Simuler ma future retraite».



Au plus tard, **3 mois avant** la date d'effet de votre retraite.

Pour votre retraite des IEG, transmettez-nous votre demande sur www.cnieg.fr. Si vous avez cotisé à d'autres régimes, rendez-vous sur www.info-retraite.fr.



A partir de 3 ans ma démarche «Demander ma retraite» est accessible



Je reçois mes paiements CNIEG... par avance, le 1er jour ouvré de chaque mois. Le 28 de chaque mois, je consulte mon bulletin de retraite accessible depuis mon compte retraite CNIEG.



La notification de retraite CNIEG Consultable en ligne à partir du **28 du mois précédent** votre date de retraite. Elle vous est également envoyée par courrier au cours des 15 premiers jours suivant votre date de départ à la retraite.